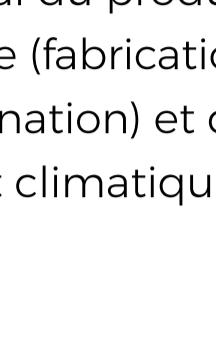
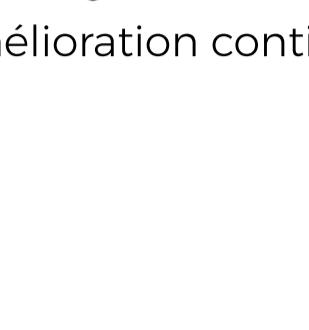
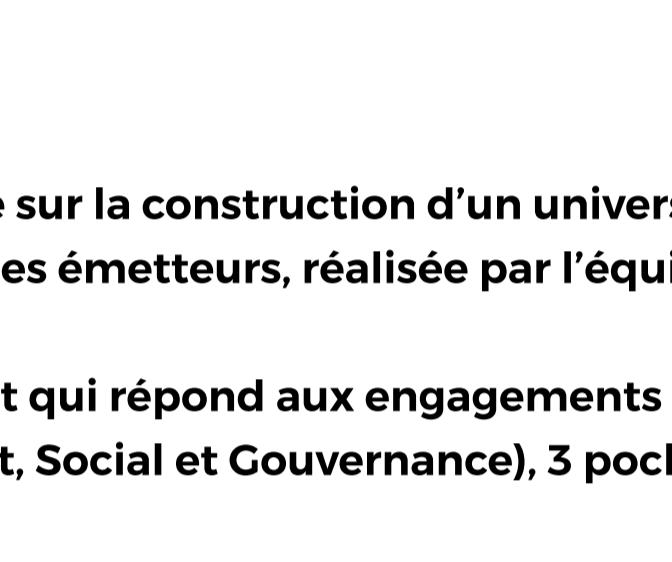


## ■ Une sélection à partir de 3 critères financiers et extra-financiers



- **Les ressources humaines** : sociétés qui promeuvent le respect des ressources humaines tels que la promotion du dialogue social, le respect et l'aménagement du temps de travail ou encore l'amélioration continue des conditions santé-sécurité.

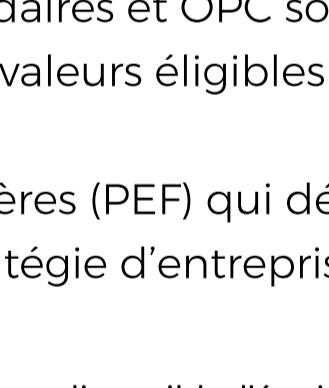
- **L'environnement** : sociétés qui prennent en compte la protection de l'environnement dans leur stratégie de développement, dans l'impact environnemental du produit/service dans toutes ses étapes de vie (fabrication, distribution, utilisation, élimination) et dans la contribution au changement climatique.



- **La gouvernance de l'entreprise** : sociétés qui intègrent dans leur gouvernance l'équilibre des pouvoirs et l'efficacité du conseil d'administration, qui réalisent des audits ou encore qui garantissent les droits et respect des droits des actionnaires minoritaires.



- **Actions Solidaires** : le fonds investit entre 5 et 10 % dans des titres non cotés de structures solidaires d'utilité sociale. Ces dernières doivent contribuer à favoriser la lutte contre l'exclusion, le développement durable et la cohésion sociale en France, tout en permettant entre autres l'insertion (par le travail et l'habitat notamment) des personnes en situation de difficultés économiques.
- **Actions** : 75 % minimum des actifs sont investis dans des entreprises de la zone euro, dont la moitié minimum sont émises par des sociétés ayant leur siège social en France.



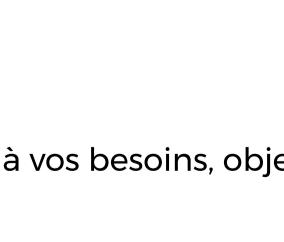
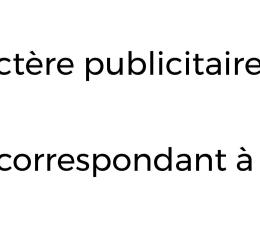
- **Monétaire** : jusqu'à 20 % des actifs peuvent être investis dans des OPC monétaires labellisés ISR (investissement socialement responsable).

La prise en compte de critères extra-financiers dans l'univers d'investissement du fonds d'adossement n'est pas une garantie de performance de ce fonds et/ou du rendement financier du support qui le référence.



- La sélection de structures non cotées solidaires et OPC solidaires ;
- L'analyse extra-financière et notation des valeurs éligibles par l'équipe d'analystes selon une méthodologie interne\* ;
- Les Perspectives Économiques et Financières (PEF) qui déterminent les thèmes d'investissements ;
- L'analyse fondamentale (financière et stratégie d'entreprise) ;

\* Dans le cas où la notation interne de l'émetteur n'est pas disponible, l'équipe d'analystes peut s'appuyer sur la notation fournie par un prestataire de données externe.



Il est conseillé de conserver votre placement sur ce fonds pendant au minimum de 5 ans.

Sur une échelle de risque allant de 1 à 7, Covéa Actions Solidaires est de niveau 4.

Communication à caractère publicitaire.

Les unités de compte correspondant à votre investissement dans un fonds doivent correspondre à vos besoins, objectifs financiers et à votre profil d'investisseur.

Risque actions, risque lié à la gestion discrétionnaire, risque de perte en capital, risque de change, risque de taux, risque de crédit, risque de contrepartie, risque lié à l'investissement dans des petites et/ou moyennes capitalisations, risque de surexposition du fonds, risque de durabilité. Pour plus d'information, nous vous invitons à vous référer au DIC et au prospectus du fonds.